



**REQUEST FOR PROPOSAL /
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or
attached hereto, the goods and services listed herein
and on any attached sheets at the price(s) set out
therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur
toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes /
L'invitation prend fin:**

At / à : 14:00 EST

On / le : 7 février 2023

Title / Titre: Vibration Table Replacement/ REPLACEMENT DE LA TABLE VIBRANTE		Solicitation No / No de l'invitation: W8472-215850/A AMD 007	
Date of Solicitation / Date de l'invitation: 2022-10-21			
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à: Dalton Sicard 101 Colonel by Drive Ottawa ON D Mar P 2 K1A 0K2 dalton.sicard@forces.gc.ca			
Telephone No. / N° de téléphone:		FAX No / No de fax: N/A	
Destination: 9401 Wanklyn St., Lasalle QC H8R 1Z2 Canada			

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés «rendu droits acquittés», tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

Delivery required / Livraison exigée:	Delivery offered / Livraison proposée:
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):	
Name / Nom: _____	Title / Titre: _____
Signature: _____	Date: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
7W8472-215850/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8472-215850/A

Amd. No. - N° de la modif.
007
File No. - N° du dossier
W8472-215850

Buyer ID - Id de l'acheteur
Q08
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Demande De Proposition W8472-215850/A - REMPLACEMENT DE LA TABLE VIBRANTE

La présente modification 007 de la demande de soumissions est proposée pour modifier demande de proposition.

Dans ANNEXE F Critères d'évaluation obligatoires:

SUPPRIMER

2.32 Supports du vibreur : Le vibreur doit être muni de supports pneumatiques pour l'isolation avec la structure du bâtiment et le bruit ambiant, fournissant une fréquence naturelle de 3 Hz ou moins.

REEMPLACER

2.32 Supports du vibreur : Le vibreur doit être isolé de la structure du bâtiment et du bruit ambiant d'une manière (supports pneumatiques ou autres) qui fournit une fréquence naturelle de 3 Hz ou moins.

Dans Demande De Proposition:

REEMPLACER:

7.27 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :
Rajustement du taux de change = montant en monnaie étrangère x Qté x (i1 - i0) / i0
où les variables de la formule correspondent à :
Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

Qté

quantité d'unités



i0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US])

Le taux de change initial correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions. La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

i1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US]). La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

- a. Le taux de change aux fins du rajustement pour les biens correspondra au taux de la Banque du Canada à la date de livraison des biens.
 - b. Le taux de change aux fins du rajustement pour les services correspondra au taux de la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu.
 - c. Le taux de change aux fins du rajustement pour les paiements anticipés correspondra au taux de la Banque du Canada au dernier jour ouvrable avant le paiement. Le taux publié au dernier jour ouvrable sera utilisé pour les jours non ouvrables.
4. L'entrepreneur doit indiquer les montants de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450 , Demande de rajustement du taux de change.
 5. Le rajustement du taux de change aura un impact sur le paiement effectué par le Canada uniquement lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450  (c'est-à-dire $[i1 - i0 / i0]$).
 6. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en conformément à la présente clause.

Solicitation No. - N° de l'invitation
7W8472-215850/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8472-215850/A

Amd. No. - N° de la modif.
007
File No. - N° du dossier
W8472-215850

Buyer ID - Id de l'acheteur
Q08
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7. Le taux de change pour l'ajustement doit être basé sur la date de livraison.